

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

Procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **10^e** jour du mois **d’août** de l’an **2026**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

- Présences :**
- M. François Pinard, maire
 - M. Alain Côté, conseiller
 - M. Sylvain Crête, conseiller
 - Mme Sarah Levasseur, conseillère
 - M. Adrien Beaudoin, conseiller
 - Mme Maryline Royer, conseillère

Le poste de conseiller au siège no. 5 est vacant

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. François Pinard, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Monique Polard, greffière-trésorière par intérim, est également présente et agit à titre de secrétaire d’assemblée.

2026-08-131

1.1 Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé Adrien Beaudoin
Appuyé par Maryline Royer
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter

QUE l’ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Adoption de l’ordre du jour (*Adoption*)
 - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 (*Adoption*)
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2026 (*Adoption*)
- 2. INVITÉ(S) ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
- 3. RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer – Août 2026 (*Adoption*)
 - 4.2 Autorisation - Inscription et gestion des accès à ClicSécur (*Adoption*)
 - 4.3 Autorisation pour signatures des contrats de M. Bell et Mme Polard (*Adoption*)
- 5. LÉGISLATION**
 - 5.1 Élections partielles (*Adoption*)
 - 5.2 Déterminer le lieu pour la tenue des séances du conseil (règlement 2024-08 article 3) (*Adoption*)

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET VOIRIE

- 7.1 Travaux pour la coupe des branches (*Adoption*)
- 7.2 Travaux de creusage de fossés – Rang 10^e Est (*Adoption*)
- 7.3 Travaux de nettoyage de ponceaux (*Adoption*)
- 7.4 Appel d’offres pour travaux de rechargement (*Adoption*)
- 7.5 Appel d’offres – Entretien et déneigement des chemins d’hiver (*Adoption*)

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Retrait de la demande de subvention dans le cadre du Programme PRIMEAU 2023 sous-volet 1.1 – Frais pour études préliminaires et plans et devis (Projet 2034007) (*Adoption*)

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Acceptation de la recommandation du CCU pour les travaux de rénovation au mur arrière du 87, Desrivières (*Adoption*)

10. LOISIRS ET CULTURE

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

12. CORRESPONDANCE

- 12.1 Réception aide financière du ministère de la Culture pour la bibliothèque municipale (*Information*)
- 12.2 Festival des Percuséïdes 1^e édition – Communiqué de presse
- 12.3 Rapport annuel des activités de médiation citoyenne avec Équijustice Estrie pour les municipalités de la MRC Des Sources pour l'année 2025-2026
- 12.4

13. VARIA

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2026-08-132

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et qu’ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Alain Côté

Appuyé par Sabrina Lareau

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté tel que remis par la greffière-trésorière adjointe par intérim.

ADOPTÉE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2026 et qu’ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Sarah Levasseur
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2026 soit adopté tel que remis par la greffière-trésorière adjointe par intérim.

ADOPTÉE

2. **INVITÉ(S) ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

Les citoyens présents adressent des questions aux membres du conseil et Monsieur le Maire répond aux questions.

Nom	Sujet
Dame	Demande au conseil que les questions posées lors des séances soient plus élaborées aux procès-verbaux. Demande pour savoir quand les procès-verbaux seront diffusés en ligne.
Mario Laroche	Adresse des remerciements aux membres du conseil pour avoir permis d’utiliser le Centre Camillois pour des activités du 18 et 19 juin 2026.

3. **RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL**

M. FRANÇOIS PINARD, MAIRE
M. Pinard a participé à plusieurs rencontres dans le dernier mois, notamment, plusieurs rencontres avec le directeur général et greffier-trésorier par intérim et la greffière-trésorière adjointe par intérim ainsi que l’agente de développement, une rencontre avec M. Frédérick Marcotte, directeur général de la MRC des Sources, également avec Monsieur Miguel Herrero du ministère des Affaires municipales et de l’habitation, ainsi qu’une rencontre avec Yannick Pinard.

MME SARAH LEVASSEUR, CONSEILLÈRE
Mme Levasseur a participé à la dernière rencontre du comité consultatif d’urbanisme (CCU). Madame Levasseur est responsable des dossiers d’aménagement et urbanisme.

M. ADRIEN BEAUDOIN, CONSEILLER
M. Beaudoin indique qu’il n’a eu aucune rencontre. Monsieur Beaudoin est responsable des dossiers des matières résiduelles et comité de sécurité publique.

M. SYLVAIN CRÊTE, CONSEILLER

M. Crête a eu une rencontre avec M. le Maire ainsi que le comité consultatif. Monsieur Crête est responsable des dossiers reliés aux changements climatiques et transition énergétique.

M. ALAIN CÔTÉ, CONSEILLER

M. Côté a eu une rencontre pour l'entretien des chemins d'hiver. Monsieur Côté est responsable des dossiers relatifs au développement domiciliaire et voirie.

MME MARYLINE ROYER

Mme Levasseur explique qu'elle n'a eu aucune rencontre. Madame Royer est responsable des dossiers d'infrastructures et sécurité en périmètre urbain, bâtiments et hygiène du milieu.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2026-08-134

4.1 Adoption des comptes à payer – Août 2026 (Adoption)

Il est proposé par Alain Côté

Appuyé par Sylvain Crête

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe par intérim remet la liste des comptes payés au cours du mois de juillet 2026 et des salaires payés pour un montant total de cinquante mille huit cent quatre-vingt-un et quatre-vingt-onze sous (50 881,91 \$).

ADOPTÉE

2026-08-135

4.2 Autorisation - Inscription et gestion des accès à ClicSécur (Adoption)

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Saint-Camille doit avoir accès aux services électroniques gouvernementaux par l'entremise de la plateforme ClicSécur;

ATTENDU QU'IL EST NÉCESSAIRE de désigner une personne autorisée à agir au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Camille pour l'inscription, l'administration et la gestion des accès à cette plateforme;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Sarah Levasseur

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Pierre Bell, directeur général par intérim, à agir à titre de représentant autorisé de la Municipalité du Canton de Saint-Camille auprès de ClicSécur;

QUE Monsieur Pierre Bell soit autorisé à effectuer, au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Camille, toute démarche requise pour l'inscription à ClicSécur ainsi que pour l'administration, la gestion, la modification et la révocation des accès aux services électroniques gouvernementaux accessibles par cette plateforme;

QUE Monsieur Bell soit également autorisé à signer tout document, formulaire ou entente nécessaire à l'exercice de ces responsabilités pour et au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2026-08-136

4.3 Autorisation pour signatures des contrats de M. Bell et Mme Polard (Adoption)

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Saint-Camille a retenu les services de M. Pierre Bell à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que ceux de Mme Monique Polard à titre de greffière-trésorière adjointe par intérim;

ATTENDU QUE les conditions d'emploi de ces personnes sont prévues dans des conventions et contrats de travail distincts;

ATTENDU QU'IL Y A LIEU d'autoriser la signature desdits contrats afin d'en assurer la validité et la mise en application;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Maryline Royer
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Saint-Camille approuve les termes et conditions des contrats de travail intervenus entre la Municipalité et M. Pierre Bell, directeur général et greffier-trésorier par intérim, ainsi que Mme Monique Polard, greffière-trésorière adjointe par intérim;

QUE le maire est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Camille, les contrats de travail et tout document nécessaire à leur mise en œuvre;

QUE cette autorisation prenne effet à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION

2026-08-137

5.1 Élections partielles (Adoption)

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller no 5 est vacant et qu'il y a lieu de pourvoir ce poste conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE l'article 339 de cette loi prévoit que le président d'élection fixe les dates des scrutins et accomplit les formalités nécessaires à la tenue d'une élection partielle;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim, agissant à titre de président d'élection, a informé le conseil municipal que l'élection partielle au poste de conseiller no 5 se tiendra le **dimanche 15 novembre 2026**;

CONSIDÉRANT QUE le vote par anticipation se tiendra le **8 novembre 2026**, entre **12 h et 20 h**;

Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Alain Côté
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter

QUE le conseil municipal prenne acte de l’avis donné par le président d’élection concernant la tenue d’une élection partielle au poste de conseiller no 5 le **dimanche 15 novembre 2026;**

QUE le conseil municipal prenne également acte que le vote par anticipation se tiendra le **8 novembre 2026, de 12 h à 20 h;**

QUE le président d’élection soit autorisé à entreprendre toutes les démarches requises et à engager les dépenses nécessaires à la tenue de cette élection, conformément aux dispositions législatives applicables et aux crédits budgétaires disponibles.

ADOPTÉE

2026-08-138

5.2 **Déterminer le lieu pour la tenue des séances du conseil (règlement 2024-08 article 3)**

CONSIDÉRANT l’article 491 du Code municipal du Québec qui permet au conseil d’adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Saint-Camille a adopté le Règlement numéro 2024-08 le 2 décembre 2024 régissant la conduite des débats du conseil;

CONSIDÉRANT QUE l’article 3 de ce règlement stipule que le conseil siège dans la salle des délibérations du conseil, à l’hôtel de ville de la Municipalité du Canton de Saint-Camille, situé au 85, rue Desrivières, Saint-Camille, ou à tout autre endroit fixé par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de désigner un autre lieu afin de répondre aux besoins de la Municipalité et d'assurer le bon déroulement de ses séances;

Il est proposé par Sylvain Crête
Appuyé par Maryline Royer
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter

QUE, conformément au Règlement numéro 2024-08 adopté le 2 décembre 2024, le conseil municipal fixe comme lieu de tenue des séances du conseil municipal le Centre le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, Saint-Camille, sur le territoire de la Municipalité du Canton de Saint-Camille;

QUE cette désignation entre en vigueur dès l’adoption de la présente résolution et demeure valide jusqu’à ce qu’elle soit remplacée ou modifiée par une résolution ultérieure du conseil municipal.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est abordé.

7. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

2026-08-139

7.1 Travaux pour la coupe des branches (Adoption)

ATTENDU QUE la croissance de la végétation le long des emprises routières municipales pose un risque pour la visibilité des usagers, la sécurité de la circulation et l'entretien du réseau routier;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'entretien régulier de la voirie ainsi qu'au dégagement des abords des chemins municipaux;

ATTENDU QU'une demande de prix, conformément aux dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité, a été réalisée afin de retenir les services d'un entrepreneur spécialisé;

ATTENDU QUE l'estimation déposée par Les Débroussailleurs GSL Inc. est conforme aux exigences de la Municipalité et s'élève à un montant approximatif de 5000 \$, taxes en sus;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Alain Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

1. D'APPROUVER l'octroi du contrat à Les Débroussailleurs GSL inc. pour les travaux de débroussaillage, de coupe de branches et d'élagage le long des chemins municipaux désignés, conformément à l'estimation reçue.
2. D'AUTORISER une dépense maximale de 5000 \$, plus les taxes applicables, laquelle sera imputée au poste budgétaire 02-320-00-521.
3. D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim, ou toute personne dûment autorisée par le conseil, à signer pour et au nom de la Municipalité tout contrat, document ou autre acte nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
4. DE PRÉVOIR que les travaux soient réalisés selon les modalités, conditions et le délai maximum pour effectuer les travaux est le 30 septembre 2026.

ADOPTÉE

2026-08-140

7.2 Travaux de creusage de fossés – Rang 10^e Est

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a procédé à une demande de prix pour la réalisation de travaux de creusage de fossés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés concernent une partie du 10^e Rang Est sur une distance approximative de 200 mètres ainsi que le 13^e et 14 rangs sur une distance approximative de 200 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par 9197-2596 Québec Inc. – Les Entreprises François Grimard répond aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par Alain Côté

Appuyé par Sylvain Crête

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille octroie à 9197-2596 Québec Inc. – Les Entreprises François Grimard le contrat pour les travaux de creusage de fossés dans le 10^e Rang Est ainsi que sur le 13^e et 14 rangs, selon les distances approximatives mentionnées ci-dessus;

QUE ce contrat soit accordé pour un montant maximum de cinq mille dollars (5 000 dollars), taxes en sus;

QUE l’entrepreneur soit responsable de la gestion, du chargement, du transport et de la disposition de toute terre de déblai ou de remblai retirée lors de l’exécution des travaux;

QUE l’entrepreneur soit également responsable de mettre en place et de maintenir toute la signalisation routière nécessaire à la sécurité des usagers et des travailleurs pendant toute la durée des travaux, conformément aux normes applicables;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation du présent contrat.

ADOPTÉE

2026-08-141

7.3 Travaux de nettoyage de ponceaux

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite assurer le libre écoulement des eaux sur son territoire;

ATTENDU QUE l’accumulation de terre, de végétation et de débris aux extrémités des ponceaux peut nuire à l’écoulement normal des eaux et entraîner des problématiques de drainage;

ATTENDU QU’IL est nécessaire de procéder au nettoyage des extrémités de certains ponceaux situés aux 13^e et 14^e Rangs afin de maintenir les infrastructures routières en bon état;

IL EST PROPOSÉ PAR *Adrien Beaudoin*

APPUYÉ PAR *Maryline Royer*

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S’ABSTENANT DE VOTER :

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille octroie à 9197-2596 Québec Inc. – Les Entreprises François Grimard le contrat pour les travaux de nettoyage des extrémités de ponceaux situés aux 13^e et 14^e Rangs;

QUE ces travaux soient réalisés conjointement avec les travaux de creusage de fossés prévus dans ce secteur afin d’optimiser les ressources et les coûts d’exécution;

QUE l'entrepreneur soit responsable de la gestion, du chargement, du transport et de la disposition de toute terre de déblai ou autre matériel retiré lors de l'exécution des travaux;

QUE l'entrepreneur soit également responsable de mettre en place et de maintenir toute la signalisation routière requise afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des travailleurs pendant toute la durée des travaux, conformément aux normes en vigueur;

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation du présent contrat.

ADOPTÉE

7.4 Appel d'offres pour travaux de rechargement (Adoption)

Ce point est reporté à une séance subséquente.

2026-08-142

7.5 Appel d'offres – Entretien et déneigement des chemins d'hiver (Adoption)

CONSIDÉRANT QUE les contrats de déneigement des stationnements municipaux ainsi que des chemins municipaux sont venus à échéance au printemps 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit procéder au renouvellement de ces contrats afin d'assurer le maintien des services de déneigement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer des contrats pour les saisons hivernales 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

CONSIDÉRANT QUE tout processus d'appel d'offres doit être réalisé conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, aux règlements applicables ainsi qu'à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR *Adrien Beaudoin*

APPUYÉ PAR *Alain Côté*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE la direction générale soit autorisée à préparer et à lancer un appel d'offres public pour l'octroi des contrats de déneigement des chemins municipaux et des stationnements municipaux pour les saisons hivernales 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

QUE cet appel d'offres soit réalisé conformément aux lois et règlements en vigueur, notamment au Code municipal du Québec, ainsi qu'à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la publication de l'appel d'offres, à la réception et à l'analyse des soumissions;

QUE les soumissions reçues soient présentées au conseil municipal pour décision et adjudication du ou des contrats par résolution.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Appel d’offres – Entretien et déneigement des chemins d’hiver (Adoption)

Ce point est reporté à une séance subséquente.

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2026-08-143

9.1 Acceptation de la recommandation du CCU pour les travaux de rénovation au mur arrière du 87, Desrivières

CONSIDÉRANT QU’une demande de permis de rénovation visant le mur extérieur arrière du bâtiment situé au 87, rue Desrivières a été déposée auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé ne modifie que très peu l’apparence générale du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés sont situés à l’arrière du bâtiment et ont un impact visuel limité sur le milieu environnant;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) a étudié la demande et recommande au conseil municipal d’autoriser les travaux projetés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Sarah Levasseur
APPUYÉ PAR Adrien Beaudoin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S’ABSTENANT DE VOTER :**

QUE le conseil municipal approuve la demande de permis de rénovation visant le mur extérieur arrière du bâtiment situé au 87, rue Desrivières, conformément aux plans et documents soumis à l’appui de la demande;

QUE l’inspecteur municipal soit autorisé à délivrer le permis requis, sous réserve du respect de toute autre disposition réglementaire applicable.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet n’est abordé.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Nom	Sujet
Jean-Pierre Harel	Information des activités Festival des Percuséïdes 1 ^e édition qui auront lieux dans les prochains jours
Mme Yvette	Demande des informations pour les travaux de creusage de fossé
Christiane Bonneau	Dernier procès-verbal pour les travaux de rechargement

Mme Martine	Point d’information pour les travaux reliés au point 9.1 de l’ordre du jour
-------------	--

12. **CORRESPONDANCE**

12.1 **Réception aide financière du ministère de la Culture pour la bibliothèque municipale (*Information*)**

Monsieur Pinard, Maire, indique que la Municipalité a reçu une aide financière du ministère de la Culture dédié à la bibliothèque municipale et demande à Madame Tison, responsable de la bibliothèque et présente à la séance d’expliquer ce projet.

12.2 **Festival des Percuséïdes 1^e édition – Communiqué de presse**

L’information a été remise aux membres du conseil.

12.3 **Rapport annuel des activités de médiation citoyenne avec Équijustice Estrie pour les municipalités de la MRC Des Sources pour l'année 2025-2026**

L’information a été remise aux membres du conseil.

13. **Varia**

Aucun point n’a été ajouté.

2026-08-144

14. **Levée de la séance**

*Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyer par Sarah Levasseur
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents*

QUE la présente séance soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉE

M. François Pinard Maire	Monique Polard Greffière-trésorière adjointe par intérim
---	---

Je, François Pinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

 François Pinard
 Maire